

Si vous êtes interne, vous devez **vous rapprocher du CNFPT** afin de connaître leur calendrier de formation, la période d'inscription en préparation ainsi que les dates retenues pour les formations et préparations.

Si vous êtes externe, la préparation peut se faire **avec l'aide de différents organismes** comme le **CNED** ou **Carrières Publiques**.

Toutefois, certains agents travaillant déjà dans la Fonction Publique Territoriale peuvent choisir de se présenter à un concours externe ou de troisième voie : **la formation CNFPT leur est également accessible**

.